

COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 JUN 2022

L'an deux mil vingt-deux le **huit juin, dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

Étaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Était excusée : Adeline COCHETEUX donne procuration à Julie LAI

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	19

Délibération N°FL-08/06/22-6

Tarif Plan d'Accueil Individualisé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 31/01/2019, il a été voté des tarifs pour la mise en place de PAI. Aujourd'hui, il y a lieu d'établir les tarifs de participation des familles selon le quotient familial.

Le quotient familial se base sur la valeur transmise par la CNAF.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarif PAI (repas préparé par la famille)				
Quotient familial	Quotient 1 Inférieur à 700	Quotient 2 De 701 à 1000	Quotient 3 De 1001 à 1500	Quotient 4 Plus de 1500
Aubryisien	1.47€	1.51€	1.55€	1.59€
Extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	2.29€	2.33€	2.36€	2.41€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter les tarifs ci-dessus proposés à compter du 11 juillet 2022.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Raymond ZINGRAFF



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

10/06/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le

31/05/2022

Le Maire,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Aubry-du-Hainaut

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	FL_08_06_22_6
Date de la décision :	2022-06-08 00:00:00+02
Objet :	Tarif Plan d'Accueil Individualisé
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215900275-20220608-FL_08_06_22_6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220608-FL_08_06_22_6-DE-1-1_0.xml	text/xml	863
Nom original :		
DELIB FL_08_06_22_6 Tarif Plan d'Accueil Individualis__.pdf	application/pdf	31743
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220608-FL_08_06_22_6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	31743

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2022 à 09h40min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2022 à 09h40min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2022 à 09h40min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2022 à 14h24min52s	Reçu par le MI le 2022-06-13